



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 22.5.2017
COM(2017) 245 final

ANNEXES 1 to 2

ANNEXES

[...]

à la

proposition de RÈGLEMENT DU CONSEIL

**modifiant le règlement (UE) n° 1387/2013 portant suspension des droits autonomes du
tarif douanier commun sur certains produits agricoles et industriels**

ANNEXE I

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
*ex 2818 30 00	30	Hydroxyde-oxyde d'aluminium sous forme de boehmite ou de pseudo-boehmite (CAS RN 1318-23-6)	0 %	-	31.12.2018
ex 2825 70 00	20	Acide molybdique (CAS RN 7782-91-4)	0 %	-	31.12.2021
*ex 2842 10 00	40	Aluminosilicate (CAS RN 1318-02-1) à structure zéolite d'aluminophosphate-18 destiné à la fabrication de préparations catalytiques (1)	0 %	-	31.12.2021
*ex 2905 11 00	20	Méthanesulfonate de méthyle (CAS RN 66-27-3)	0 %	-	31.12.2021
ex 2905 19 00	35				
ex 2905 22 00	20	3,7-diméthyl-oct-6-ène-1-ol (CAS RN 106-22-9)	0 %	-	31.12.2021
ex 2909 30 90	15	{{(2,2-diméthylbut-3-yne-1-yl)oxy}méthyl}benzène (CAS RN 1092536-54-3)	0 %	-	31.12.2021
ex 2909 30 90	25	1,2-diphénoxyéthane (CAS RN 104-66-5), sous forme de poudre ou en dispersion aqueuse, contenant en poids 30 % ou plus mais pas plus de 60 % d'1,2-diphénoxyéthane	0 %	-	31.12.2021
*ex 2909 60 00	40	1,4-Di(2-tert-butylperoxyisopropyl)benzène (CAS RN 2781-00-2) ou mélange des isomères 1,4-Di(2-tert-butylperoxyisopropyl)benzène et 1,3-di(2-tert-butylperoxyisopropyl)benzène (CAS RN 25155-25-3)	0 %	-	31.12.2017
ex 2912 19 00	10	Undécanal (CAS RN 112-44-7)	0 %	-	31.12.2021
ex 2915 12 00	10	Solution aqueuse contenant en poids 60 % ou plus mais pas plus de 84 % de formiate de césium (CAS RN 3495-36-1)	0 %	-	31.12.2021
*ex 2916 14 00	30	Méthacrylate d'allyle (CAS RN 96-05-9) et ses isomères, d'une pureté de 98 % en poids ou plus et contenant au moins: — 0,01 % ou plus, mais n'excédant pas 0,02 % d'alcool allylique (CAS RN 107-18-6), — 0,01 % ou plus, mais n'excédant pas 0,1 % d'acide méthacrylique (CAS RN 79-41-4), et — 0,5 % ou plus, mais n'excédant pas 1 % de 4-méthoxyphénol	0 %	-	31.12.2020

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
		(CAS RN 150-76-5)			
ex 2916 39 90	33	4'-(bromométhyl)biphényle-2-carboxylate de méthyle (CAS RN 114772-38-2)	0 %	-	31.12.2021
ex 2916 39 90	73	Chlorure de (2,4-dichlorophényl)acétyle (CAS RN 53056-20-5)	0 %	-	31.12.2021
*ex 2920 29 00	50	Fosetyl-aluminium (CAS RN 39148-24-8)	0 %	-	31.12.2018
ex 2920 90 70	50				
*ex 2920 29 00	60	Fosetyl-sodium (CAS RN 39148-16-8) sous forme de solution aqueuse contenant 35 % ou plus mais pas plus de 45 % en poids de fosetyl-sodium, utilisé dans la fabrication de pesticides	0 %	-	31.12.2021
ex 2920 90 70	40	(1)			
ex 2922 19 00	40	(R) -1- ((4-amino-2-bromo-5-fluorophényl) amino) -3- (benzyloxy) propane-2-ol 4-méthylbenzènesulfonate (CAS RN 1294504-64-5)	0 %	-	31.12.2021
ex 2924 29 70	30	4-(4-méthyl-3-nitrobenzoylamino)phénylsulfonate de sodium (CAS RN 84029-45-8)	0 %	-	31.12.2021
ex 2924 29 70	50	Sel d'isopropylamine de n-benzyloxycarbonyl-l-tert-leucine (CAS RN 1621085-33-3)	0 %	-	31.12.2021
ex 2926 90 70	30	4,5-Dichloro-3,6-dioxocyclohexa-1,4-diène-1,2-dicarbonitrile (CAS RN 84-58-2)	0 %	-	31.12.2021
*ex 2931 90 00	05	Diéthylméthoxyborane (CAS RN 7397-46-8), même sous forme de solution dans le tétrahydrofurane conformément à la note 1e) du chapitre 29 de la NC	0 %	-	31.12.2020
*ex 2932 14 00	10	1,6-Dichloro-1,6-didésoxy-β-D-fructofuranosyl-4-chloro-4 désoxy-α-D-galactopyranoside (CAS RN 56038-13-2)	0 %	-	31.12.2019
ex 2940 00 00	40				
ex 2932 99 00	13	(4-Chloro-3-(4-éthoxybenzyl)phényl)((3aS,5R,6S,6aS)-6-hydroxy-2,2-diméthyltétrahydrofuro[2,3-d][1,3]dioxol-5-yl)-méthanone (CAS RN 1103738-30-2)	0 %	-	31.12.2021
ex 2932 99 00	18	4- [4-Bromo-3- ((tétrahydro-2H-pyran-2-yloxy) méthyl) phénoxy] benzonitrile (CAS RN 943311-78-2)	0 %	-	31.12.2021

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
ex 2933 19 90	45	5-Amino-1-[2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile (CAS RN 120068-79-3)	0 %	-	31.12.2021
ex 2933 19 90	55	5-méthyl-1-(naphthalèn-2-yl)-1,2-dihydro-3H-pyrazole-3-one (CAS RN 1192140-15-0)	0 %	-	31.12.2021
ex 2933 29 90	75	Dichlorhydrate de 2,2'-azobis[2-(2-imidazolin-2-yl)propane (CAS RN 27776-21-2)	0 %	-	31.12.2021
ex 2933 39 99	10	Chlorhydrate de 2-aminopyridine-4-ol (CAS RN 1187932-09-7)	0 %	-	31.12.2021
ex 2933 39 99	33	5-(3-chlorophényl)-3-méthoxypyridine-2-carbonitrile (CAS RN 1415226-39-9)	0 %	-	31.12.2021
ex 2933 39 99	41	Acide 2-chloro-6- (3-fluoro-5-isobutoxyphényl) nicotinique (CAS RN 1897387-01-7)	0 %	-	31.12.2021
ex 2933 39 99	46	Fluopicolide (ISO) (CAS RN 239110-15-7) destiné à être utilisé dans la fabrication de pesticides (1)	0 %	-	31.12.2021
* ex 2933 59 95	88	Dibromure de diquat (ISO) (CAS RN 85-00-7) en solution aqueuse destiné à la fabrication d'herbicides	0 %	-	31.12.2021
ex 2933 99 80	51	(1)			
ex 2933 99 80	42	Chlorhydrate de (S)-2,2,4-triméthylpyrrolidine (CAS RN 1897428-40-8)	0 %	-	31.12.2021
ex 2933 99 80	44	(2S, 3S, 4R)-méthyl 3-éthyl-4-hydroxypyrrolidine-2-carboxylate 4-méthylbenzènesulfonate (CAS RN 1799733-43-9)	0 %	-	31.12.2021
* ex 2933 99 80	53	(S)-5-(tert-Butoxycarbonyl)-5-azaspiro[2.4]heptane-6-carboxylate de potassium (CUS0133723-1) (2)	0 %	-	31.12.2018
* ex 2933 99 80	72	1,4,7-triméthyl-1,4,7-triazacyclononane (CAS RN 96556-05-7)	0 %	-	31.12.2018
ex 2934 99 90	46	4-méthoxy-5-(3-morpholin-4-yl-propoxy)-2-nitro-benzonitrile (CAS RN 675126-26-8)	0 %	-	31.12.2021

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
ex 2934 99 90	47	Thidiazuron (ISO) (CAS RN 51707-55-2) destiné à être utilisé dans la fabrication de pesticides (1)	0 %	-	31.12.2021
ex 2934 99 90	49	Cytidine 5' - (phosphate disodique) (CAS RN 6757-06-8)	0 %	-	31.12.2021
ex 2934 99 90	53	4-méthoxy-3-(3-morpholin-4-yl-propoxy)-benzonitrile (CAS RN 675126-28-0)	0 %	-	31.12.2021
ex 2935 90 90	30	6-Aminopyridine-2-sulfonamide (CAS RN 75903-58-1)	0 %	-	31.12.2021
*ex 3204 16 00	30	Préparations à base de colorant Reactive Black 5 (CAS RN 17095-24-8) dont la teneur en colorant Reactive Black 5 est comprise entre 60 et 75 % en poids et contenant un ou plusieurs des composés suivants: — colorant Reactive Yellow 201 (CAS RN 27624-67-5), — Sel disodique de l'acide 4-amino-3-[[4-[[2-(sulfooxy)éthyl]sulfonyl]phényl]azo]-1-naphtalène-sulfonique (CAS RN 250688-43-8), ou — Sel de sodium de l'acide 3,5-diamino-4-[[4-[[2-(sulfooxy)éthyl]sulfonyl]phényl]azo]-2-[[2-sulfo-4-[[2-(sulfooxy)éthyl]sulfonyl]phényl]azo]benzoïque, (CAS RN 906532-68-1)	0 %	-	31.12.2019
ex 3204 17 00	22	Colorant C.I. Pigment Red 169 (CAS RN 12237-63-7) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Pigment Red 169 est supérieure ou égale à 50 % en poids	0 %	-	31.12.2021
*ex 3204 17 00	24	Colorant C.I. Pigment Red 57:1 (CAS RN 5281-04-9) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Pigment Red 57:1 est supérieure ou égale à 50 % en poids	0 %	-	31.12.2018
*ex 3215 90 70	30	Encre en cartouche à usage unique, contenant en poids: — au moins 1 %, sans toutefois dépasser 10 %, de dioxyde de silicium amorphe, ou — au moins 3,8 % de colorant C.I. Solvent Black 7 dans les solvants organiques, destinée à être utilisée dans le marquage de circuits intégrés (1)	0 %	-	31.12.2018
*ex 3506 91 10	50	Préparation contenant, en poids:	0 %	-	31.12.2020
ex 3506 91 90	50				

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
ex 3811 21 00	11	— 15 % ou plus mais pas plus de 60 % de copolymères styrène-butadiène ou de copolymères styrène-butadiène-styrène (SBS) et	0 %	-	31.12.2021
		— 10 % ou plus mais pas plus de 30 % de polymères de pinène ou de copolymères de pentadiène			
		dissous dans un mélange de solvants composé:			
		— de méthyléthylcétone (numéro CAS 78-93-3),			
*ex 3811 21 00	19	— d'heptanes (numéro CAS 142-82-5), et	0 %	-	31.12.2019
		— de toluène (numéro CAS 108-88-3) ou de solvant naphta aliphatique léger (numéro CAS 64742-89-8)			
		Agent de dispersion et inhibiteur d'oxydation contenant :			
		— de l'o-amino polyisobutylène-phénol (CAS 78330-13-9),			
ex 3811 29 00	75	— plus de 30 % en poids mais pas plus de 50 % en poids d'huile minérale,	0 % ⁽¹⁾	-	31.12.2021
		destiné à être utilisé dans la fabrication de mélanges d'additifs pour huiles lubrifiantes			
		(1)			
		Additifs contenant:			
ex 3811 90 00	50	— un mélange à base de polyisobutylène succinimide et	0 %	-	31.12.2021
		— plus de 30 % mais pas plus de 50 % en poids d'huiles minérales,			
		ayant un indice de base total de plus de 40, destinés à être utilisés dans la fabrication d'huiles lubrifiantes			
		(1)			
ex 3811 90 00	50	Inhibiteur d'oxydation contenant essentiellement un mélange d'isomères du 1-(tert-dodécylthio)propan-2-ol (CAS RN 67124-09-8), destiné à être utilisé dans la fabrication de mélanges d'additifs pour huiles lubrifiantes	0 %	-	31.12.2021
		(1)			
		Inhibiteur de corrosion contenant:			
		— de l'acide polyisobututényl succinique et			
ex 3811 90 00	50	— plus de 5 % mais pas plus de 20 % en poids d'huiles minérales	0 %	-	31.12.2021
		destiné à être utilisé dans la fabrication de mélanges d'additifs pour			

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
* ex 3815 90 90	40	carburants (1)	0 %	-	31.12.2018
		Catalyseur:			
		— contenant de l'oxyde de molybdène et d'autres oxydes de métaux, inséré au sein d'une charge de dioxyde de silicium, — sous forme de cylindres creux d'une longueur de 4 mm ou plus mais n'excédant pas 12 mm, destiné à la fabrication d'acide acrylique (1)			
ex 3824 99 92	25	Préparation contenant en poids:	0 %	-	31.12.2021
		— au moins 25 % mais pas plus de 50 % de carbonate de diéthyle (CAS RN 105-58-8) — au moins 25 % mais pas plus de 50 % de carbonate d'éthylène (CAS RN 96-49-1) — au moins 10 % mais pas plus de 20 % d'hexafluorophosphate de lithium (CAS RN 21324-40-3) — au moins 5 % mais pas plus de 10 % de carbonate d'éthyle et de méthyle (CAS RN 623-53-0) — au moins 1 % mais pas plus de 2 % de carbonate de vinylène (CAS RN 872-36-6) — au moins 1 % mais pas plus de 2 % de 4-fluoro-1,3-dioxolane-2-one (CAS RN 114435-02-8) — pas plus de 1 % de 1,5,2,4-dioxadithiane 2,2,4,4-tétraoxyde (CAS RN 99591-74-9)			
		4-méthoxy-3-(3-morpholin-4-yl-propoxy)-benzonitrile (CAS RN 675126-28-0) dans un solvant organique			
ex 3824 99 92	30	Solution aqueuse de formiate de césium et de formiate de potassium contenant en poids: — 1 % ou plus, mais pas plus de 84 %, de formiate de césium (CAS RN 3495-36-1), — 1 % ou plus, mais pas plus de 76 %, de formiate de potassium (CAS RN 590-24-1), et — même avec une teneur en additifs n'excédant pas 9 %	0 %	-	31.12.2021
* ex 3824 99 92	40	Solution de 2-chloro- 5-(chlorométhyl)pyridine (CAS RN 70258-18-	0 %	-	31.12.2020

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
*ex 3824 99 92	69	3) dans un diluant organique Préparation contenant en poids: — 80 % ou plus mais pas plus de 92 % de bisphénol A bis(phosphate de diphenyle) (CAS RN 5945-33-5) — 7 % ou plus mais pas plus de 20 % d'oligomères de bisphénol-A bis(phosphate de diphenyle) et — pas plus de 1 % de phosphate de triphénol (CAS RN 115-86-6)	0 %	-	31.12.2020
ex 3824 99 93	45	Hydrogène-3-aminonaphtalène-1,5-disulfonate de sodium (CAS RN 4681-22-5) contenant en poids: — pas plus de 20 % de sulfate de disodium, et — pas plus de 10 % de chlorure de sodium	0 %	-	31.12.2021
ex 3824 99 96	70	Poudre contenant en poids: — 28 % ou plus mais pas plus de 51 % de talc (CAS RN 14807-96-6), — 30,5 % ou plus mais pas plus de 48 % de dioxyde de silicium (quartz) (CAS RN 14808-60-7), — 17 % ou plus mais pas plus de 26 % d'oxyde d'aluminium (CAS RN 1344-28-1)	0 %	-	31.12.2021
ex 3824 99 96	74	Mélange de composition non stœchiométrique: — à structure cristalline, — principalement à base de spinelle d'aluminate de magnésium et d'adjuvants des phases de silicate et d'aluminates, dont 75 % du poids au moins se situe dans la fraction granulométrique comprise entre 1 et 3 mm et dont 25 % au plus se situe dans la fraction granulométrique comprise entre 0 et 1 mm	0 %	-	31.12.2021
ex 3824 99 96	80	Mélange composé de — 64 % en poids ou plus, mais n'excédant pas 74 % en poids de silice amorphe (CAS RN 7631-86-9) — 25 % en poids ou plus, mais n'excédant pas 35 % en poids de butanone (CAS RN 78-93-3) et — pas plus de 1 % en poids de 3-(2,3-époxypropoxy)propyltriméthoxysilane (CAS RN 2530-83-8)	0 %	-	31.12.2021
*ex 3901 10 10	20	Polyéthylène-1-butène haute pression à densité linéaire / PELBD (CAS RN 25087-34-7), sous forme de poudre, avec	0 %	m³	31.12.2019
ex 3901 90 80	50				

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
ex 3906 90 90	53	— un indice de fluidité à chaud (MFR 190 °C / 2,16 kg) de 16 g / 10 min ou plus, mais n'excédant pas 24 g / 10 min, — une densité (ASTM D 1505) de 0,922 g/cm³ ou plus, mais n'excédant pas 0,926 g/cm³, et — une température de ramollissement Vicat d'au moins 94 °C	0 %	-	31.12.2021
		Poudre de polyacrylamide ayant une dimension particulaire moyenne inférieure à 2 microns et un point de fusion de plus de 260°C, contenant en poids:			
		— 75 % ou plus mais pas plus de 85 % de polyacrylamide et — 15 % ou plus mais pas plus de 25 % de polyéthylène glycol			
ex 3906 90 90	63	Copolymère de méthacrylate de (diméthoxyméthylsilyl)propyle, d'acrylate de butyle, de méthacrylate d'allyle, de méthacrylate de méthyle et de cyclosiloxanes (CAS RN 143106-82-5)	0 %	-	31.12.2021
ex 3910 00 00	45	Polymère de diméthylsiloxane à terminaison hydroxy d'une viscosité de 38-45 mPa.s. (CAS RN 70131-67-8)	0 %	-	31.12.2021
ex 3910 00 00	55	Préparation contenant en poids:	0 %	-	31.12.2021
		— 55 % ou plus mais pas plus de 65 % de polydiméthylsiloxane à terminaison vinyle (CAS RN 68083-19-2),			
		— 30 % ou plus mais pas plus de 40 % de silice triméthylée et diméthylée à terminaison vinyle (CAS RN 68988-89-6) et			
*ex 3913 90 00	30	— 1 % ou plus mais pas plus de 5 % d'acide silicique, de sel de sodium, de produits de la réaction entre l'alcool isopropylique et le chlorotriméthylsilane (CAS RN 68988-56-7)	0 %	-	31.12.2018
		Protéine modifiée chimiquement ou par voie enzymatique par carboxylation et/ou addition d'acide phtalique, même hydrolysées, présentant une masse moléculaire moyenne en poids (Mw) inférieure à 350 000			
ex 3920 99 59	70	Feuille de tétrafluoroéthylène, conditionnée en rouleaux, présentant les caractéristiques suivantes:	0 %	-	31.12.2021
		— une épaisseur de 50 µm,			
		— un point de fusion de 260 °C, et			
		— une densité de 1,75 (ASTM D792)			

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
		utilisée dans la fabrication de dispositifs à semi-conducteur (1)			
*ex 3921 13 10	10	Feuille de mousse de polyuréthane, d'une épaisseur de 3 mm ($\pm 15\%$) et d'une densité de 0,09435 ou plus mais n'excédant pas 0,10092	0 %	m ³	31.12.2018
ex 3921 19 00	50	Membrane poreuse de polytétrafluoréthylène (PTFE) combinée à un tissu non tissé en polyester obtenu par filé-lié: — d'une épaisseur totale supérieure à 0,05 mm mais n'excédant pas 0,20 mm, — d'une pression d'eau à l'entrée comprise entre 5 et 200 kPa selon la norme ISO 811, et — d'une perméabilité à l'air de 0,08 cm ³ /cm ² /s ou plus selon la norme ISO 5636-5	0 %	-	31.12.2021
*ex 3923 10 90	10	Boîtiers de photomasques ou de plaquettes: — composés de matériaux antistatiques ou de mélanges thermoplastiques démontrant des propriétés spécifiques de décharge électrostatique (DES) et de dégazage, — présentant des surfaces non poreuses, résistantes à l'abrasion ou aux chocs, — équipés d'un système de retenue spécialement conçu qui protège le photomasque ou les plaquettes des dommages superficiels ou esthétiques, et — équipés ou non d'un joint d'étanchéité, du type utilisé dans la production photolithographique ou les autres types de production de semiconducteurs pour loger les photomasques ou les plaquettes	0 %	-	31.12.2021
*ex 3926 30 00	10	Boîtier en plastique de rétroviseur extérieur pour véhicules à moteur comportant des supports de fixation	0 %	p/st	31.12.2020
ex 8708 29 10	10				
ex 8708 29 90	10				
*ex 3926 90 97	20	Boîtiers, pièces de boîtiers, cylindres, molettes de réglage, châssis, couvercles et autres parties en acrylonitrile-butadiène-styrène du type utilisé dans la fabrication de télécommandes	0 %	p/st	31.12.2019
ex 3926 90 97	77	Anneau de découplage en silicone, d'un diamètre intérieur de 15,4 mm (+ 0,0 mm/- 0,1 mm), du type utilisé dans les systèmes de	0 %	p/st	31.12.2021
ex 8512 90 90	10	capteurs d'aide au stationnement			

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
ex 4016 99 57	10	Tuyau d'admission d'air pour l'alimentation en air de la partie du moteur liée à la combustion, comprenant au moins: — un tuyau flexible en caoutchouc, — un tuyau plastique, et — des clips métalliques, — le cas échéant, un résonateur utilisé dans la fabrication de marchandises relevant du chapitre 87 (1)	0 %	p/st	31.12.2021
ex 4016 99 57	20	Bande de pare-chocs en caoutchouc dotée d'un revêtement en silicone, d'une longueur ne dépassant pas 1 200 mm et munie d'au moins cinq clips plastique, utilisée dans la fabrication de marchandises relevant du chapitre 87 (1)	0 %	p/st	31.12.2021
*ex 5911 90 99	30	Parties d'appareils pour la filtration ou la purification de l'eau par osmose inverse, constituées essentiellement de membranes en	0 %	-	31.12.2018
ex 8421 99 90	92	matière plastique renforcées intérieurement par du tissu, tissé ou non tissé, enroulées autour d'un tube perforé contenu dans un cylindre en matière plastique dont la paroi a une épaisseur qui n'excède pas 4 mm, l'ensemble pouvant être contenu dans un cylindre dont l'épaisseur de la paroi est de 5 mm ou plus			
*ex 5911 90 99	40	Tampons de polissage en polyester non tissé multicouche, imprégné de polyuréthane	0 %	-	31.12.2019
ex 6805 30 00	10	Produit nettoyant de pointes de sonde, constitué d'une matrice de polymères contenant des particules abrasives montées sur un substrat, destiné à être utilisé dans la fabrication de semi-conducteurs (1)	0 %	-	31.12.2021
ex 7318 19 00	30	Tige de liaison du maître-cylindre de frein, avec filetage aux deux extrémités, utilisée dans la fabrication de marchandises relevant du chapitre 87 (1)	0 %	p/st	31.12.2021
*ex 7410 11 00	10	Rouleau constitué d'une feuille stratifiée de graphite et de cuivre:	0 %	-	31.12.2021
ex 8507 90 80	60				

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
ex 8545 90 90	30	— d'une largeur égale ou supérieure à 610 mm, mais n'excédant pas 620 mm, et — d'un diamètre égal ou supérieur à 690 mm, mais n'excédant pas 710 mm, destiné à la fabrication des batteries lithium-ion équipant les véhicules électriques (1)			
* ex 7607 11 90	47	Feuilles d'aluminium en rouleaux:	0 %	-	31.12.2021
ex 7607 11 90	57	— d'une pureté de 99,99 % en poids, — d'une épaisseur de 0,021 mm ou plus, mais n'excédant pas 0,2 mm, — d'une largeur de 500 mm, — avec une couche d'oxydes en surface de 3 à 4 nm d'épaisseur, — et d'une texture cubique supérieure à 95 %			
* ex 7607 19 90	10	Feuille sous forme de rouleau, constituée d'un stratifié de lithium et de manganèse collé sur de l'aluminium:	0 %	-	31.12.2021
ex 8507 90 80	80	— d'une largeur égale ou supérieure à 595 mm, mais n'excédant pas 605 mm, et — d'un diamètre égal ou supérieur à 690 mm, mais n'excédant pas 710 mm, destinée à la fabrication de cathodes pour les batteries lithium-ion équipant les véhicules électriques (1)			
* ex 7616 99 10	30	Support de moteur en aluminium:	0 %	p/st	31.12.2019
ex 8708 99 10	60	— d'une hauteur comprise entre 10 mm et 200 mm,			
ex 8708 99 97	50	— d'une largeur comprise entre 10 mm et 200 mm, — d'une longueur comprise entre 10 mm et 200 mm, équipé d'au moins deux trous de fixation en alliage d'aluminium EN			

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
		AC-46100 ou EN AC-42100 (sur la base de la norme EN 1706) et présentant les caractéristiques suivantes: — porosité interne n'excédant pas 1 mm, — porosité externe n'excédant pas 2 mm, — dureté Rockwell de 10 HRB ou plus du type utilisé dans la production de systèmes de suspension pour les moteurs de véhicules automobiles			
*ex 8108 90 30	20	Barres, profilés et fils réalisés dans un alliage de titane et d'aluminium contenant en poids 1 % au moins et 2 % au plus d'aluminium, destinés à entrer dans la fabrication de silencieux et tuyaux d'échappement relevant des sous-positions 8708 92 ou 8714 10 40 (1)	0 %	-	31.12.2017
*ex 8108 90 50	10	Alliage de titane et d'aluminium, contenant en poids 1 % ou plus mais pas plus de 2 % d'aluminium, en feuilles ou en rouleaux, d'une épaisseur de 0,49 mm ou plus mais n'excédant pas 3,1 mm, d'une largeur de 1 000 mm ou plus mais n'excédant pas 1 254 mm, destiné à la fabrication de produits de la sous-position 8714 10 (1)	0 %	-	31.12.2018
*ex 8108 90 50	35	Alliage de titane, sous forme de tôles, de feuilles et de bandes	0 %	-	31.12.2021
*ex 8301 60 00	20	Claviers en silicone ou plastique,	0 %	p/st	31.12.2020
ex 8413 91 00	40	— comprenant ou non des parties en métal, plastique, résine époxy renforcée de fibre de verre ou bois,			
ex 8419 90 85	30	— même imprimés ou traités en surface,			
ex 8438 90 00	20	— avec ou sans conducteurs électriques			
ex 8468 90 00	20	— avec ou sans membrane collée sur le clavier			
ex 8476 90 90	20	— avec ou sans pellicule protectrice			
ex 8479 90 70	83	— mono- ou multicouche			
ex 8481 90 00	30				
ex 8503 00 99	70				
ex 8515 90 80	30				
ex 8536 90 95	95				

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
ex 8537 10 98	70				
ex 8708 91 20	10				
ex 8708 91 99	20				
ex 8708 99 10	50				
ex 8708 99 97	40				
ex 8409 91 00	30	Collecteur d'échappement avec élément de turbine à gaz en forme de spirale utilisé dans les turbocompresseurs:	0 %	p/st	31.12.2018
ex 8409 99 00	50	— présentant une résistance à la chaleur n'excédant pas 1 050 °C et — avec un diamètre du trou laissé pour insérer la roue de la turbine égal ou supérieur à 30 mm, mais n'excédant pas 110 mm			
ex 8409 99 00	40	Couvre-culasse en plastique ou en aluminium doté: — d'un capteur de position de l'arbre à cames (CMPS), — de fixations métalliques pour le montage sur un moteur, et — de deux ou plusieurs joints d'étanchéité, destiné à être utilisé dans la construction de moteurs de véhicules automobiles (1)	0 %	p/st	31.12.2021
ex 8411 99 00	65	Élément de turbine à gaz en forme de spirale utilisé dans les turbocompresseurs: — présentant une résistance à la chaleur n'excédant pas 1 050 °C, et	0 %	p/st	31.12.2021

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
ex 8413 30 20	30	— avec un diamètre du trou laissé pour insérer la roue de la turbine égal à 30 mm ou plus, mais n'excédant pas 110 mm	0 %	-	31.12.2021
		Pompe à haute pression monocylindre à piston radial pour injection directe d'essence:			
		— d'une pression de 200 bars ou plus mais ne dépassant pas 350 bars,			
		— équipée d'un régulateur de débit et			
		— munie d'une soupape de surpression,			
ex 8479 90 70	87	destinée à la fabrication de moteurs de véhicules automobiles	0 %	p/st	31.12.2021
		(1)			
ex 8481 80 59	20	Tuyau de carburant pour moteurs à explosion à pistons avec capteur de température du carburant, doté d'au moins deux tuyaux d'entrée et de trois tuyaux de sortie, destiné à être utilisé dans la fabrication de moteurs d'automobiles	0 %	p/st	31.12.2021
		(1)			
ex 8484 20 00	10	Vanne régulatrice de pression, destinée à être incorporée dans les compresseurs à piston d'appareils pour le conditionnement de l'air de véhicules automobiles	0 %	p/st	31.12.2021
		(1)			
ex 8501 10 99	56	Joint d'arbre mécanique destiné à être incorporé dans les compresseurs rotatifs utilisé dans la fabrication d'appareils pour le conditionnement de l'air de véhicules automobiles	0 %	-	31.12.2021
		(1)			
ex 8501 10 99	56	Moteur à courant continu:	0 %	-	31.12.2021
		— d'un régime de rotor n'excédant pas 7 000 tours/minute (à vide),			
		— d'une tension nominale de 12 V (± 4 V),			
		— d'une puissance maximale de 13,78 W (à 3,09 A),			
		— dont la plage de température spécifiée s'étend de - 40°C à + 160°C,			
		— équipé d'un pignon de raccordement,			
		— équipé d'une interface de fixation mécanique,			
		— équipé de 2 broches de connexions électriques,			
		— dont le couple maximum est de 100 Nm			

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
ex 8501 10 99	58	Moteur à courant continu: — d'un régime de rotor n'excédant pas 6 500 tours/minute (à vide), — d'une tension nominale de 12 V (± 4 V), — d'une puissance maximale inférieure à 20 W, — dont la plage de température spécifiée s'étend de - 40°C à + 160°C, — équipé d'une vis sans fin, — équipé d'une interface de fixation mécanique, — équipé de 2 broches de connexions électriques, — dont le couple maximum est de 75 Nm	0 %	-	31.12.2021
*ex 8501 10 99	65	Vérin électrique, utilisé dans les turbochargeurs: — avec un moteur à courant continu, — avec un système de vitesse intégré, — générant une force de traction d'au moins 200 N à une température ambiante minimale élevée à 140°C, — générant une force de traction d'au moins 250 N dans chacune de ses positions, — ayant un battement effectif de 15 mm mais n'excédant pas 25 mm, — avec ou sans interface de diagnostic embarqué	0 %	-	31.12.2020
*ex 8504 31 80	50	Transformateurs pour la fabrication d'équipements et de blocs électroniques ainsi que de sources lumineuses à diodes électroluminescentes (DEL) destinés au secteur de l'éclairage (1)	0 %	-	31.12.2021
*ex 8504 40 90	25	Convertisseur de courant continu en courant continu — sans boîtier ou — avec boîtier muni de broches de connexion, de tiges de connexion, de connecteurs à vis, de branchements non protégés, d'éléments de connexion permettant le montage sur un circuit imprimé par brasage ou par tout autre procédé, ou d'autres connexions de câblage nécessitant une transformation ultérieure	0 %	p/st	31.12.2021
ex 8504 50 95	70	Bobine solénoïde ayant: — une puissance nominale supérieure à 10 W mais n'excédant pas	0 %	p/st	31.12.2021

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
*ex 8505 11 00	65	15 W, — une résistance d'isolement de 100 M ohms ou plus, — une résistance c.c. n'excédant pas 34,8 ohms ($\pm 10\%$) à 20°C, — un courant nominal n'excédant pas 1,22 A, — une tension nominale n'excédant pas 25 V	0 %	p/st	31.12.2018
		Aimants permanents en alliage de néodyme, de fer et de bore, ayant la forme soit d'un rectangle à angles arrondis ou non avec une section rectangulaire ou trapézoïdale — d'une longueur n'excédant pas 140 mm, — d'une largeur n'excédant pas 90 mm et — d'une épaisseur n'excédant pas 55 mm, soit d'un rectangle incurvé (forme de type tuile) — d'une longueur n'excédant pas 75 mm, — d'une largeur n'excédant pas 40 mm, — d'une épaisseur n'excédant pas 7 mm et — d'un rayon de courbure de plus de 86 mm mais n'excédant pas 241 mm, soit d'un disque, dont le diamètre n'excède pas 90 mm, comportant ou non un trou concentrique			
		Quart de manchon, destiné à servir d'aimant permanent après aimantation, — composé au moins de néodyme, de fer et de bore, — d'une largeur de 9,1 mm ou plus mais n'excédant pas 10,5 mm, — d'une longueur de 20 mm ou plus mais n'excédant pas 30,1 mm, du type utilisé sur les rotors pour la fabrication de pompes à carburant			
*ex 8507 90 80	70	Plaque découpée dans une feuille de cuivre plaquée de nickel, — d'une largeur de 70 mm (± 5 mm), et — d'une épaisseur de 0,4 mm ($\pm 0,2$ mm), — d'une longueur inférieure ou égale à 55 mm, destinée à la fabrication de batteries lithium-ion devant équiper des véhicules électriques	0 %	p/st	31.12.2021

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
ex 8518 40 80	93	(1) Amplificateur audio présentant les caractéristiques suivantes: — une puissance de 50 W, — une alimentation électrique supérieure à 9 V mais n'excédant pas 16 V, — une impédance électrique n'excédant pas 4 Ohm, — une sensibilité supérieure à 80 dB, — dans un boîtier métallique utilisé dans la construction de véhicules à moteur (1)	0 %	p/st	31.12.2021
*ex 8522 90 80	30	Support en métal, élément de fixation en métal ou renfort métallique interne, utilisé dans la production de téléviseurs, moniteurs et lecteurs vidéos	0 %	p/st	31.12.2021
ex 8529 90 92	57	(1)			
*ex 8529 90 65	65	Carte de circuits imprimés destinée à la fourniture de la tension d'alimentation et des signaux de commande directement à un circuit de commande situé sur une plaque de verre TFT d'un module LCD	0 %	p/st	31.12.2020
ex 8529 90 92	53				
*ex 8529 90 92	59	Module LCD: — présentant une diagonale d'écran de 14,5 cm ou plus, mais n'excédant pas 25,5 cm, — avec rétro-éclairage LED, — muni d'un circuit imprimé avec EPROM (mémoire morte programmable effaçable électriquement), microcontrôleur, contrôleur d'horloge système et circuit de pilotage LIN-BUS ou APIX2, ainsi que d'autres composants actifs et passifs, — avec une fiche de 6 à 8 broches pour l'alimentation et interface LVDS (signalisation différentielle à basse tension) ou APIX2 de 2 à 4 broches, — présenté ou non dans un boîtier, destiné à être intégré ou fixé de manière permanente dans les véhicules à moteur du chapitre 87 (1)	0 %	p/st	31.12.2020

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
* ex 8529 90 92	63	Module LCD: — présentant une diagonale d'écran de 14,5 cm ou plus, mais n'excédant pas 38,5 cm, — avec ou sans fonction tactile, — avec rétro-éclairage LED, — muni d'un circuit imprimé avec EEPROM, microcontrôleur, récepteur LVDS et autres éléments actifs et passifs, — avec une fiche pour l'alimentation et interfaces CAN et LVDS, — avec ou sans composants électroniques pour l'ajustement dynamique de la couleur, — dans un boîtier, avec ou sans fonctions de commande mécanique, tactile ou sans contact, et avec ou sans système de refroidissement actif, propre à être monté dans les véhicules à moteur du chapitre 87 (1)	0 %	p/st	31.12.2020
* ex 8529 90 92	67	Écran couleur à cristaux liquides pour moniteurs LCD de la position 8528, — dont la diagonale de l'écran mesure au minimum 14,48 cm et au maximum 31,24 cm, — avec ou sans écran tactile, — avec éclairage de fond, microcontrôleur, — avec contrôleur CAN (Controller Area Network) muni d'une ou plusieurs interfaces LVDS (Low Voltage Differential Signaling - signalisation différentielle à basse tension) et d'une ou plusieurs interfaces de connexion CAN/prises d'alimentation électrique, ou avec contrôleur APIX (Automotive Pixel Link) et interface APIX, — dans un boîtier équipé ou non d'un dissipateur thermique à l'arrière, — sans module de traitement du signal, — avec ou sans retour d'informations tactile et acoustique, utilisé dans la construction de véhicules relevant du chapitre 87 (1)	0 %	p/st	31.12.2020
* ex 8536 90 95	20	Boîtier de puces à semi-conducteurs sous la forme d'un cadre en plastique équipé d'une grille de connexion munie de plots de contact, pour une tension n'excédant pas 1 000 V	0 %	p/st	31.12.2020

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
* ex 8536 90 95	92	Bande métallique emboutie, avec des connexions	0 %	p/st	31.12.2018
* ex 8536 90 95	94	Connecteur élastomérique, en caoutchouc ou en silicone, muni d'un ou plusieurs éléments conducteurs	0 %	p/st	31.12.2018
ex 8544 49 93	10				
ex 8537 10 98	65	Manette pour module de commande sous volant: — comportant un ou plusieurs commutateurs électriques à position simple ou multiple (bouton-poussoir, commutateur rotatif ou autre), — équipée ou non de circuits imprimés et de câbles électriques, — d'une tension de fonctionnement égale ou supérieure à 9 V mais n'excédant pas 16 V, du type utilisé dans la fabrication des véhicules à moteur du chapitre 87	0 %	p/st	31.12.2021
ex 8537 10 98	75	Module de commande pour système d'accès et de démarrage sans clé du véhicule, avec appareil de commutation électrique, logé dans un boîtier plastique, pour une tension de 12 V, muni ou non des éléments suivants: — antenne, — connecteur, — support métallique, utilisé dans la fabrication de marchandises relevant du chapitre 87 (1)	0 %	p/st	31.12.2021
* ex 8537 10 98	92	Écran tactile, constitué d'un quadrillage conducteur enserré entre deux plaques ou feuilles en matière plastique ou en verre, muni de conducteurs et de pièces de connexion électriques	0 %	p/st	31.12.2018
ex 8538 90 99	60	Façade de panneau de commande se présentant sous la forme d'un boîtier plastique, comprenant des guides de lumière, des commutateurs rotatifs, des interrupteurs à pression et des boutons-poussoirs, ou d'autres types de commutateurs, sans composants électriques, du type utilisé sur le tableau de bord des véhicules à moteur du chapitre 87	0 %	p/st	31.12.2021
ex 8543 70 90	15	Film électrochrome, constitué de feuilles stratifiées, avec: — deux couches extérieures en polyester, — une couche intermédiaire en polymère acrylique et silicone, et	0 %	-	31.12.2021

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
*ex 8543 70 90	33	— doté de deux bornes de raccordement électrique	0 %	-	31.12.2021
		Amplificateur haute fréquence constitué d'un ou de plusieurs circuits intégrés et d'un ou de plusieurs condensateurs distincts (puces), même avec des éléments de circuits passifs intégrés, monté sur un flasque métallique et intégré dans un boîtier			
ex 8544 42 90	80	Câble de raccordement à douze fils muni de deux connecteurs	0 %	p/st	31.12.2021
		— d'une tension de 5 V,			
		— d'une longueur n'excédant pas 300 mm			
		— utilisé dans la fabrication des marchandises relevant du chapitre 87			
ex 8708 10 10	10	(1)	0 %	p/st	31.12.2021
		Couvercle plastique destiné à combler l'espace entre les feux antibrouillards et le pare-chocs, avec ou sans baguette chromée, utilisé dans la fabrication de marchandises relevant du chapitre 87			
*ex 8708 30 10	20	(1)	0 %	p/st	31.12.2019
		Unité de commande de frein composée:			
		— d'une capacité de 13,5 V ($\pm$ 0,5 V),			
		— d'un mécanisme de vis à billes permettant de contrôler la pression du liquide de frein dans le maître-cylindre			
ex 8708 30 91	10	— destinée à être utilisée dans la fabrication de véhicules	0 %	p/st	31.12.2019
		(1)			
*ex 8708 30 10	40	Corps du frein à disque dans la version équipée d'un mécanisme de rampe à billes (BIR) ou d'un frein de stationnement électronique (EPB) ou à fonctionnement hydraulique uniquement, pourvu d'ouvertures fonctionnelles et d'ouvertures de montage ainsi que de rainures de guidage, du type utilisé dans la fabrication de marchandises relevant du chapitre 87	0 %	p/st	31.12.2021
*ex 8708 30 10	50	Frein de stationnement du type frein à tambour:	0 %	p/st	31.12.2021
		— intégré dans le disque du frein de service,			
ex 8708 30 91	10				

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
		— d'un diamètre égal ou supérieur à 170 mm, mais n'excédant pas 195 mm			
		utilisé dans la construction de véhicules à moteur (1)			
*ex 8708 30 10	60	Plaquettes organiques sans amiante pour freins à disque, équipées d'un élément de friction fixé sur le plateau arrière en acier de la bande, utilisées dans la fabrication de marchandises relevant du chapitre 87	0 %	p/st	31.12.2019
ex 8708 30 91	20	(1)			
*ex 8708 30 10	70	Support d'étrier de frein en fonte ductile du type utilisé pour la fabrication des marchandises du chapitre 87	0 %	p/st	31.12.2020
ex 8708 30 91	40				
*ex 8708 40 20	20	Boîte de vitesses hydrodynamique automatique	0 %	p/st	31.12.2020
ex 8708 40 50	10	— avec convertisseur de couple hydraulique, — sans boîte de transfert et cardan, — avec ou sans différentiel avant, utilisée dans la construction de véhicules automobiles du chapitre 87 (1)			
*ex 8708 50 20	10	Arbre latéral d'essieu automobile dont les deux extrémités sont munies d'un joint homocinétique, du type utilisé dans la fabrication des marchandises du chapitre 87	0 %	p/st	31.12.2020
ex 8708 50 55	10				
*ex 8708 50 20	20	Arbre de transmission en plastique renforcé par fibres de carbone, constitué d'une seule pièce, sans joint central	0 %	p/st	31.12.2020
ex 8708 50 99	10	— mesurant entre 1 et 2 m de long — pesant entre 6 et 9 kg			

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
*ex 8708 50 20	30	Carter d'engrenage (transmission) à entrée simple et à double sortie, dans un boîtier en aluminium moulé, dont les dimensions globales sont de 273 mm (en largeur) x 131 mm (en hauteur) x 187 mm (en longueur), comprenant au moins:	0 %	-	31.12.2021
ex 8708 50 99	20				
ex 8708 99 10	20				
ex 8708 99 97	70	— deux embrayages électromagnétiques unidirectionnels, travaillant de manière opposée, — un arbre d'entrée ayant un diamètre extérieur de 24 mm (+/- 1 mm), se terminant par une cannelure à 22 dents, et — une bague de sortie coaxiale, d'un diamètre intérieur de 22 mm (+/- 1 mm), se terminant par une cannelure à 22 dents, destiné à la fabrication de véhicules tout terrain ou utilitaires (1)			
*ex 8708 80 20	10	Palier supérieur de jambe de force comprenant	0 %	p/st	31.12.2020
ex 8708 80 35	10	— un support métallique avec trois vis de montage, et — un tampon en caoutchouc du type utilisé pour la fabrication des marchandises du chapitre 87			
*ex 8708 80 20	20	Bras de châssis arrière avec un élément de protection en matière plastique, équipé de deux gaines métalliques dans lesquelles sont enfoncés des supports élastiques en caoutchouc, du type utilisé pour la fabrication des marchandises du chapitre 87	0 %	p/st	31.12.2020
ex 8708 80 91	10				
*ex 8708 80 20	30	Bras de châssis arrière équipé d'un pivot à bille et d'une gaine métallique dans laquelle est enfoncé un support élastique en caoutchouc, du type utilisé pour la fabrication des marchandises du chapitre 87	0 %	p/st	31.12.2020
ex 8708 80 91	20				
ex 8708 80 99	10	Barre de stabilisation de l'essieu avant, montée aux deux extrémités avec un pivot à bille, destinée à être utilisée dans la fabrication de marchandises relevant du chapitre 87 (1)	0 %	p/st	31.12.2021

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
*ex 8708 91 20 ex 8708 91 35	20 10	Refroidisseur en aluminium à air comprimé avec un habillage cannelé du type utilisé dans la fabrication de marchandises relevant du chapitre 87	0 %	p/st	31.12.2019
*ex 8708 91 20 ex 8708 91 99	30 30	Entrée ou sortie de réservoir d'air fabriquée selon la méthode gravimétrique pour l'alliage d'aluminium EN AC 42100, présentant: — une planéité de surface isolée ne dépassant pas 0,1 mm; — une quantité de particules admissibles de 0,3 mg/élément; — une distance entre chaque pore d'au moins 2 mm, — un seul pore d'une dimension admise de 0,4 mm, — moins de 3 pores mesurant plus de 0,2 mm — du type utilisé dans les échangeurs thermiques des systèmes de refroidissement pour voiture	0 %	p/st	31.12.2020
*ex 8708 94 20 ex 8708 94 35	10 20	Boîtier de direction à crémaillère en habillage aluminium avec joints homocinétiques, du type utilisé dans la fabrication de marchandises relevant du chapitre 87	0 %	p/st	31.12.2019
*ex 8708 95 10 ex 8708 95 99	40 10	Airbag de passager avant, composé: — d'un boîtier métallique comportant au moins six supports de fixation, — d'un coussin gonflable de sécurité encastré, — d'une cartouche remplie de gaz comprimé, du type utilisé pour la fabrication des marchandises du chapitre 87	0 %	p/st	31.12.2020
ex 8708 99 10 ex 8708 99 97	30 15	Fixation de radiateur avant, avec ou sans caoutchouc amortissant, utilisée dans la fabrication de marchandises relevant du chapitre 87 (1)	0 %	p/st	31.12.2021
ex 8708 99 10	40	Pièce de support en fer ou acier, munie de trous de fixation, avec ou sans écrous de serrage, servant à fixer la boîte de vitesses à la carrosserie, utilisée dans la fabrication des marchandises relevant du	0 %	p/st	31.12.2021

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
ex 8708 99 97	25	chapitre 87 (1)			
* ex 8714 91 30	25	Fourches avant, à l'exception des fourches avant rigides (non télescopiques) entièrement en acier, destinées à la fabrication de bicyclettes	0 %	-	31.12.2018
ex 8714 91 30	35				
ex 8714 91 30	72	(1)			
* ex 9013 80 90	20	Micromiroir électronique à semiconducteurs électronique dans un boîtier adapté à l'assemblage entièrement automatisé de circuits imprimés, essentiellement composé de l'association des éléments suivants: — un ou plusieurs circuits intégrés monolithiques à application spécifique (ASIC), — un ou plusieurs miroirs microélectromécaniques (MEMS), avec des éléments mécaniques intégrés dans des structures tridimensionnelles sur le matériau semi-conducteur, fabriqués selon la technique des semiconducteurs, du type utilisé à être incorporé aux produits relevant des chapitres 84 à 90 et du chapitre 95	0 %	p/st	31.12.2019

(1) La suspension des droits est subordonnée à la surveillance douanière de la destination particulière conformément à l'article 254 du règlement (UE) no 952/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union (JO L 269 du 10.10.2013, p. 1).

(2) Un numéro CUS (Customs Union and Statistics Number) est attribué à chaque enregistrement ECICS (produit). L'Inventaire Douanier Européen des Substances Chimiques (ECICS) est un outil d'information géré par la direction générale de la fiscalité et de l'union douanière de la Commission européenne. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/taxation_customs/common/databases/ecics/index_fr.htm

* Suspension relative à un produit figurant à l'annexe du règlement (UE) n o 1387/2013 dont le code NC ou TARIC ou la désignation est modifié par le présent règlement.

ANNEXE II

Code NC	TARIC
ex 2818 30 00	30
ex 2842 10 00	40
ex 2905 11 00	20
ex 2909 60 00	20
ex 2916 14 00	30
ex 2920 90 70	40
ex 2920 90 70	50
ex 2931 90 00	05
ex 2933 59 95	88
ex 2933 99 80	53
ex 2933 99 80	72
ex 2940 00 00	40
ex 3204 16 00	20
ex 3204 17 00	67
ex 3215 90 70	30
ex 3506 91 10	50
ex 3506 91 90	50
ex 3811 21 00	57
ex 3815 90 90	40
ex 3824 99 92	21
ex 3824 99 92	24
ex 3824 99 92	69
ex 3901 10 10	20
ex 3901 90 80	50
ex 3913 90 00	92
ex 3921 13 10	10
ex 3923 10 00	10
ex 3926 30 00	10

Code NC	TARIC
ex 3926 90 97	20
ex 5911 90 90	30
ex 5911 90 90	40
ex 7410 11 00	10
ex 7607 11 90	40
ex 7607 19 90	10
ex 7616 99 10	30
ex 8108 90 30	20
ex 8108 90 50	10
ex 8108 90 50	25
ex 8301 60 00	20
ex 8409 91 00	65
ex 8409 99 00	30
ex 8411 99 00	70
ex 8413 91 00	40
ex 8419 90 85	30
ex 8421 99 00	92
ex 8438 90 00	20
ex 8468 90 00	20
ex 8476 90 10	20
ex 8476 90 90	20
ex 8479 90 70	83
ex 8481 90 00	30
ex 8501 10 99	55
ex 8503 00 99	70
ex 8504 31 80	50
ex 8504 40 90	20
ex 8505 11 00	33
ex 8505 11 00	45

Code NC	TARIC
ex 8507 90 80	60
ex 8507 90 80	70
ex 8507 90 80	80
ex 8515 90 80	30
ex 8522 90 80	30
ex 8529 90 65	65
ex 8529 90 92	35
ex 8529 90 92	36
ex 8529 90 92	50
ex 8536 90 40	20
ex 8536 90 40	92
ex 8536 90 40	94
ex 8536 90 40	95
ex 8536 90 95	20
ex 8536 90 95	92
ex 8536 90 95	94
ex 8536 90 95	95
ex 8537 10 98	70
ex 8537 10 98	92
ex 8543 70 90	33
ex 8543 90 00	15
ex 8544 49 93	10
ex 8545 90 90	30
ex 8708 29 90	10
ex 8708 30 10	20
ex 8708 30 10	30
ex 8708 30 91	10
ex 8708 30 91	20
ex 8708 30 91	30

Code NC	TARIC
ex 8708 30 91	40
ex 8708 30 91	50
ex 8708 40 20	20
ex 8708 40 50	10
ex 8708 50 55	10
ex 8708 50 99	10
ex 8708 50 99	20
ex 8708 80 35	10
ex 8708 80 91	10
ex 8708 80 91	20
ex 8708 91 35	10
ex 8708 91 99	20
ex 8708 91 99	30
ex 8708 94 35	20
ex 8708 95 99	10
ex 8708 99 10	20
ex 8708 99 97	40
ex 8708 99 97	50
ex 8708 99 97	70
ex 8714 91 30	24
ex 8714 91 30	34
ex 8714 91 30	71
ex 9013 80 90	10